



TRAVAUX SUR RESEAU D'EAU POTABLE



Règlementation de la circulation et du stationnement

de la « Grand'Rue » pendant la durée des travaux

jusqu'à la réouverture du PONT ST ROCH

- * **STATIONNEMENT INTERDIT** dans toute la Grand'Rue
- La rue sera **ouverte à la circulation DANS LES 2 SENS**
- **Parking de l' école accessible**
- **Un parking provisoire pour les véhicules légers uniquement**, sera à disposition sur la place du village, sur le terrain de boules du « théâtre de Verdure ».Les emplacements seront matérialisés par un marquage au sol.

ARRETE N° 107/2022 du 30/03/2022

